

Mardi 25 novembre 2025 à Gevrey Chambertin

Madame la Directrice de la DDT de Côte d'Or
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur la révision des zones vulnérables nitrates relative à la protection des eaux contre les nitrates d'origine agricole

Référence : 2025_14_DDT

Madame la Directrice,

Pour faire suite à l'ouverture de la concertation régionale sur la révision des zones vulnérables aux pollutions nitrates d'origine agricole, je vous prie de trouver ci-joint la fiche complétée demandant une modification du périmètre de celle-ci.

Je tenais à vous rappeler que cette demande a été étudiée à l'aune du SAGE de la Vouge révisé le 3 mars 2014 qui prévoit notamment les objectifs et dispositions suivantes :

- Objectif général III : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisaon et toutes les autres formes de polluons présentes sur le bassin ;
- Disposition III – 4 : Baisser et optimiser l'usage des produits fertilisants ;
- Disposition III – 7 : Mettre en place des outils réglementaires et techniques de protection des puits AEP existants.

Le SAGE de la Vouge (en cours de révision) et le SDAGE RM 2022-2027 soulignent conjointement le phénomène d'eutrophisation des cours d'eau et de contamination généralisée par les nitrates des eaux souterraines. C'est la raison pour laquelle, il parait pertinent de classer la totalité du bassin versant de la Vouge dans le périmètre révisé de Zone Vulnérable au titre de la Directive Nitrates 91/676/CEE, et ainsi d'y inclure les parties des six communes non encore incluses dedans.

La CLE de la Vouge donne un avis favorable à la modification proposée, sous réserve de l'ajout des parties des six communes listées dans la fiche jointe.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge
Florence ZITO



Pièce jointe : Fiche de recueil des observations complétée